

Association Les «Bayam sellam» entre droits et devoirs fondamentaux

C'était à la faveur d'un séminaire de sensibilisation organisé par Interface Nord-Sud, le 12 juillet à Douala.

La situation et la condition des femmes vendeuses du secteur informel ou «Bayam sellam» en jargon socio professionnel, constituent un sujet de préoccupation des acteurs politiques et de la société civile et pour cause. Des profits tangibles sont peu observables en termes de promotion de leurs intérêts, et la défense de leurs droits au Cameroun. C'est dans cette optique que l'Ong Femmes Interface Nord-Sud, a réuni le 12 juillet 2012 au foyer de la jeunesse de la Cité des palmiers, une association dénommée «Fins», afin de les sensibiliser sur ce qu'elles devraient savoir en termes de droits et devoirs avant de défendre dans une logique démocratique leurs intérêts. Majoritairement peu mal ou pas du tout formée, informée, conscientisée et socialisée, cette catégorie sociale de femmes a structurellement du mal à contribuer au développement du pays.

Ainsi, parfois méprisée, souvent ignorée, elles évoluent en marge des réseaux verticaux et horizontaux formels de prise des décisions. Le thème choisi peut en être une illustration : «*la sensibilisation des femmes bayam sellam sur leurs droits fondamentaux*». Pour animer ce séminaire qui a regroupé une centaine de femmes évoluant dans l'informel, Cécile Ngo Nyem-Wisman présidente fondatrice de Femmes Interface Nord-Sud, camerounaise vivant en Belgique depuis 17 ans, a fait venir le sénateur Pierre Scharff de son pays



Une vue des seminaristes

d'accueil, pour entretenir les «moteurs» de l'économie pendant une heure d'horloge sur leurs droits et devoirs. C'est à travers de schémas qu'il a procédé à l'enseignement dans la langue de Voltaire.

Tenir compte du code organisationnel

Ce qu'on peut retenir de cette rencontre, c'est que: Ces femmes qui au quotidien,

sous le soleil, montent et descendent, ont des droits et devoirs, à l'instar du droit au respect à leur intégrité humaine, à la pensée, au déplacement, à la conscience, au travail, à l'association, à la justice, au mariage etc. Et ces droits, pense le sénateur, doivent être garantis par l'Etat. Toutefois, précise-t-il, on ne peut pas parler de droits sans évoquer les devoirs. Pour le pédagogue, les femmes vendeuses, dans le souci de voir leur métier être

respecté, devraient tenir compte du code organisationnel des marchés en évitant de s'installer de manière désordonnée dans leurs lieux de commerce, en refusant d'occuper les trottoirs comme c'est le cas dans nos grandes villes. Elles doivent aussi et surtout payer les taxes communales et participer à la propreté de leur environnement commercial etc.

Une centaine de femmes «Bayam sellam» a été formée sur leurs droits et devoirs fondamentaux. Une autre occasion pour que quelques unes d'entre elles présentent leur vécu quotidien. «*Je me réveille tous les jours à 5h pour attaquer au marché Pk14 et je dois y être avant 6 heures pour ne pas perdre le moindre client*», affirme Christine Mabé, vendeuse de condiments verts dans ledit marché. «*Nous devons voyager vers de petits villages à des kilomètres éloignés de la grande ville, quelque soit la distance et la route*», raconte désespérée une autre. Angèle, vendeuse de manioc au marché de la Cité des palmiers doit se rendre à Logbadjeck, petit village d'accès difficile situé sur l'ancienne route Douala-Edéa, afin de s'approvisionner en grande quantité. Pour la coordonnatrice locale de femmes Interface Nord Sud, les femmes bayam sellam dont elle a la charge au quotidien, ont à ce jour, les moyens de leur politique. L'union fait la force, a-t-elle indiqué.

B. T.

LA NOUVELLE EXPRESSION DOUALA
17 juillet 2012